

Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération orléanaise - 2014 - Préfecture du Loiret

Secteurs	Actions	Projet concerné	Commentaires	
Transport	1. Intégrer les objectifs du PPA dans le PDU	Développement des transports en commun		
		Stationnement		
		Développement de réseaux urbains de pistes cyclables	X	Création d'une sente à usage mixte pour piéton et vélo aux abords du site, en limite Sud
		Transport de marchandises		
	2. Gouvernance	Mise en place d'un lieu de concertation entre AOT couvrant le PPA et les partenaires transports connectés au territoire		
		Elaboration d'une charte de coordination des transports de personnes et de marchandises à l'échelle du PPA		
	3. Protéger la santé des habitats à proximité de l'A10	Abaissier la vitesse de circulation à 110 km/h		
	4. Ecotaxe	Taxe calculée selon un taux kilométrique variable. Parties de la RD 2060 et de la tangentielle est concernées		
	5. Fluidifier le trafic dans le centre-ville	Agir en temps réel sur les carrefours à feux et leur coordination		
		Mise en place d'une aide au franchissement des carrefours à feux pour les autobus		
		Réflexion sur une modélisation du trafic routier		
		Amélioration du système de jalonnement dynamique pour accéder aux parkings		
		Amélioration du système de caméras de vidéosurveillance de la circulation		
		Centralisation de l'ensemble des sous-systèmes au poste central de régulation du trafic		
		Archivage des données		
		Améliorer l'attractivité des transports en commun et/ou orienter la population vers les mobilités douces	X	Le projet s'implante dans une zone desservie par plusieurs lignes de bus de l'agglomération montargoise. En ce sens, il améliore l'attractivité des transports en commun et oriente la population vers les mobilités douces. 20 places de stationnement pour les vélos sont prévues sur le site.
	6. Evaluation des politiques de transport	Estimer les gains vis-à-vis de la qualité de l'air suite à la mise en service des lignes de tramway, à la reconfiguration du réseau de transports urbains de l'agglomération		
		Nombre de kilomètres évités pour les voitures et les bus dans le cadre de la mise en service du tram		
		Report modal vers les modes de transports doux et alternatifs		
		Fréquentation des parkings relais, fréquentation des trams, des bus	X	Le projet s'implante dans une zone desservie par plusieurs lignes de bus de l'agglomération montargoise.
	7. Transport PDE	Evolution de la consommation des bus depuis 2008		
		Promouvoir la désignation d'un référent "PDE/PDA" au sein des entreprises/administrations qui disposent d'un tel plan		
		Le PDE se traduit par la mise en place de mesures sur les déplacements domicile-travail et sur les déplacements professionnels		
Concernant l'usage des transports en commun (prime incitative, amélioration des accès et cheminement piétons, adaptation des dessertes et horaires, etc)				
Concernant l'usage des modes doux et autres modes (incitation au covoiturage, places réservées, kits cadeaux pour les cyclistes et piétons, etc)				
Concernant l'organisation du travail et la mutualisation des services (télétravail, travail à distance, visioconférences, conciergerie, restaurant d'entreprises...)				
8. Mobilité douce	Développement du vélo et des pistes cyclables	X	Création d'une sente à usage mixte pour piéton et vélo aux abords du site, en limite Sud + parking vélos sur le site	
	Promotion des vélo-bus et pédibus auprès des scolaires	X		
	Favoriser les circuits courts pour les piétons	X		
	Bilan du dispositif d'auto partage existant et poursuite de son développement			
	Covoiturage, proposition d'un site Internet par le CG45 pour favoriser cette pratique			

	9. Mobilités alternatives	Poursuite des études sur le remise en service aux voyageurs de la voie ferrée Orléans-Châteauneuf et Orléans-Voves-Chartres		
		Prise en charge des véhicules électriques dans les parcs de stationnement couverts		
		Animation de la centrale d'information multimodale JV Malin		
		Promotion de la charte CO2		
	10. Abonnement transloire	Pérenniser l'abonnement qui permet de contourner l'agglomération par l'autoroute à bas prix avec priorité aux péages		
Industrie	1. Action gros émetteurs industriels	Mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD) chez les industriels émetteurs de plus de 0 tonnes/an de particules et/ou de Nox, basée sur les recueils MTD des secteurs d'activités considérés		
		Prescription par arrêté préfectoral des valeurs limites d'émission associées à la mise en œuvre des MTD / échancier de travaux		
		Contrôle sur site de la mise en œuvre des mesures issues des nouvelles prescriptions		
		Action de contrôle général relative à l'analyse de la conformité des installations avec la réglementation		
	2. Contrôle des chaufferies	Contrôler les installations à déclaration au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement / analyse de leur conformité au regard de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1997 modifié		
	3. BTP	Les chantiers / BTP : arrosage des pistes de circulations, isolement des zones travaux par des clôtures pleines, utilisation de balayeuses voiries aspirantes, nettoyage fréquent du chantier, interdiction de brûlage de déchets de chantiers, etc	X	Le projet limitera ses impacts en phase chantier en prenant des mesures spécifiques afin de limiter ses nuisances (sonores, olfactives...) ainsi que ses rejets (atmosphériques, aqueux, déchets...).
Les engins de chantiers : bâchage systématique des camions de transport de matériaux de chantiers et terres d'excavation, consignes de couper le moteur en cas d'arrêt prolongé, limitation de vitesse, etc		X	Les engins de chantier respecteront les bonnes pratiques relatives à la limitation des impacts et à l'économie de l'énergie.	
Rédiger une clause qui sera insérée dans les marchés publics permettant de réduire les émissions de particules. Cette clause prendra en compte les meilleurs techniques disponibles (MTD)				
Urbanisme / Planification	1. Porter à connaissance	L'action vise à ne pas dégrader la situation et ne pas exposer plus de population à la pollution atmosphérique	X	Information de la population lors de la phase chantier
	2. Documents de planification	Les documents d'urbanisme devront au moins comprendre un état de la qualité de l'air sur le territoire considéré, notamment des concentrations de NO2 et de PM10 et un bilan des émissions		
		Limiter l'urbanisation (notamment des établissements sensibles comme les crèches, écoles, maisons de retraite...) à proximité des grands axes routiers afin de ne pas augmenter l'exposition des occupants à une mauvaise qualité de l'air		
		Implanter des équipements structurants là où une desserte performante de transports collectifs existe, dès lors que ces équipements, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le système de mobilité	X	Le projet, de par son envergure, vise la création de nombreux emplois, et donc le déplacement quotidien d'autant de personnes. Grâce à la proximité du projet avec les transports en commun, les futurs employés auront possibilité de se rendre sur leur lieu de travail autrement que par l'intermédiaire d'un mode de transport individuel.
		Introduire des obligations maximales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés		
		Garantir la mobilité par des modes actifs (vélo, marche à pied...) en favorisant des aménagements qui respectent les principes de continuité et de circuit court	X	Le projet intègre dans sa conception des places de stationnement pour vélos afin d'encourager l'utilisation de ce mode de transport. De plus, l'aménagement d'une sente privée reliant des ensembles boisés et pavillonnaires renforce la pratique de la marche dans l'environnement du pôle industriel.
	Restreindre l'implantation d'installations qui produiraient des émissions supplémentaires dans une zone déjà défavorisée du point de vue de la qualité de l'air			

	Etudes d'impact	<p>Sur le territoire du PPA et sur les communes limitrophes à ce territoire, les études d'impact et les évaluations environnementales devront comprendre au minimum les éléments suivants : une analyse de l'état initial du site et de son environnement, notamment des concentrations de NO2 et PM10. Il pourra également être fait état d'une estimation du nombre de personnes exposées à des dépassements de valeurs réglementaires de polluants atmosphériques (avant et après projet) pour les installations émettrices de polluants atmosphériques</p> <p>Dans l'analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme du projet sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emissions directes de polluants atmosphériques par le projet qu'il s'agisse des phases de construction, de fonctionnement ou de démantèlement, - Analyse des flux de transports générés par le projet et différenciés par mode, et émissions polluantes associées, - Moyens de chauffage prévus par le projet et émissions polluantes associées, - Emissions de polluants atmosphériques générées par la réalisation du projet (mise en suspension de particules, émissions des engins de chantiers, etc) - Dans la partie consacrée aux mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes, le porteur du projet traitera des thèmes ci-dessus dès lors qu'ils seront pertinents. Une étude visant à apprécier le niveau de fonctionnement minimal requis au regard de la réponse au cahier des charges du projet sera réalisée, de manière à appréhender la disponibilité d'une marge de manoeuvre entre limite de polluants atmosphériques 		
Agriculture	1. Bonnes pratiques	<p>Une charte agricole a été réalisée sur le territoire de l'Agglo "Charte agricole pour une agriculture urbaine durable sur le territoire de l'agglomération orléanaise" en juillet 2012. Son action n°20 propose d'accompagner les projets d'investissement contribuant à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, L'action du PPA consisterait à ajouter un volet qualité de l'air à la mesure n°20</p> <p>Le brûlage des déchets verts agricoles ou l'écobuage sont également des pratiques génératrices de polluants dont les particules. Une sensibilisation sur ce sujet devra également être réalisée</p>		
Communication	1. Brûlage des déchets verts	<p>L'objectif est de réaliser un document de sensibilisation concernant la pollution atmosphérique liée à la pratique du brûlage des déchets verts. Une plaquette serait réalisée à destination principalement des communes de la zone PPA qui seraient ensuite chargées de relayer le message aux particuliers. Cette plaquette rappellerait également la réglementation. Cette action est directement liée à l'application du PRSE2</p> <p>L'Agglo propose également un dispositif expérimental d'un an sur 6 communes de collecte gratuite des déchets verts des seniors et des personnes à mobilité réduite</p>		
	2. Mauvaise utilisation du bois énergie	<p>Sensibiliser à la pollution atmosphérique liée à la mauvaise utilisation du bois énergie en diffusant des plaquettes à destination de tous les publics</p> <p>Valoriser les travaux de la marque collective "Centre Bois Bûche" qui identifie les professionnels du bois de chauffage de la région Centre engagés dans une démarche de qualité des produits et des services</p> <p>Une plaquette est éditée et fait la promotion d'un bois de qualité. Un site Internet diffuse également de l'information : www.centreboisbuche.com. Pistes de relais d'information, magasins d'outillage, ADIL</p>		
	3. Scolaires	<p>Lig'Air dispose d'une exposition destinée aux scolaires. Une mise à jour de certains panneaux est à prévoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des sites internet - Une pièce de théâtre à destination des scolaires est également envisagée - Un relais peut également être trouvé auprès d'associations - Sensibilisation possible des collégiens dans le cadre du Conseil général Junior 		
	4. Personnes sensibles	<p>Poursuite de l'action mise en place par le PPA1</p> <p>Promotion de l'outil Senti' mail et adaptation aux smartphones</p> <p>Information / formation du médecin-conseil et de l'infirmière-conseil de l'inspection académique</p>		
	5. Communication générale	<p>Affichage de messages sur les panneaux à messages variables de la ville d'Orléans</p> <p>Compléter l'affichage des émissions CO2 par un affichage NO2 et PM10/PM2,5 (obligation à venir pour le CO2)</p> <p>Diffuser l'information sur la qualité de l'air via le magazine de la ville d'Orléans ou son site Internet</p> <p>Accentuer la communication sur la différence entre pollution atmosphérique et réchauffement climatique</p> <p>Faire un relais auprès des commerçants et concessionnaires automobiles, notamment pour les actions prises en faveur des véhicules électriques : privilégier les livraisons en véhicules propres, gratuité de stationnement pendant 1h30 pour les véhicules électriques à Orléans</p>		
Amélioration des	1. Secteur tertiaire / résidentiel	Réaliser une enquête régionale pour préciser le parc de chauffage avec un zoom sur le territoire du PPA		

Amélioration des connaissances	2. Secteur du transport	Rendre cohérentes et homogènes les données sur le trafic routier. Un traitement informatique des données devra être réalisé pour obtenir des trafics moyens journaliers annuels Réaliser des enquêtes type enquête ménage, enquête cordon, etc		
Pic de pollution	1. Amélioration de la coordination et diffusion de l'information	Lorsqu'un dépassement de seuil est prévu ou constaté, Lig'Air informe les services des Préfectures des départements concernés. Ces derniers sont ensuite chargés de relayer cette information		